

Projet de motion « Parc Boël »

Considérant que notre ville dispose en son sein d'un espace de plus de vingt hectares appelé communément le « Parc Boël » au sein duquel se trouve un bâtiment patrimonial important appelé communément le « Château Boël » ;

Considérant que cet espace est contigu au site classé du canal historique du centre, vecteur de tourisme ;

Considérant que cet espace sert de jonction entre le site du canal, les futurs développements urbains sur le site DUFERCO et le centre-ville de La Louvière ;

Considérant que cet espace fait désormais partie du périmètre de rénovation urbaine, tel qu'élargi par décision du Conseil Communal de La Louvière en date du 26 janvier 2021 ;

Considérant que le projet de rénovation urbaine validé en séance du Conseil Communal de La Louvière du 26 janvier 2021 comprend une fiche projet relative à ce parc ;

Considérant qu'il est ambitionné par la Ville de La Louvière de le rendre accessible au public ;

Considérant qu'il est ambitionné par la Ville de La Louvière de le faire traverser par une voie de circulation cyclo-piétonne afin de relier le réseau RAVeL du canal du Centre avec le réseau du centre-ville ;

Considérant que ce parc est aujourd'hui la propriété de la s.a. DUFERCO WALLONIE ;

Considérant que la Société Wallonne de Gestion et de Participations (SOGEPA) détient 49,08% des parts d'actionariat de cette société anonyme ;

Vu la Déclaration de Politique Régionale dans laquelle la verdurisation des villes est clairement identifiée comme une piste d'amélioration de la qualité de vie ;

Considérant qu'en date du 13 février 2021, les Ecuries d'Ecaussinnes ont annoncé par le biais d'une vidéo avoir un projet de création d'un centre équestre de haut niveau sur le site du Parc Boël ainsi qu'une partie de la friche Duferco située au Nord de celui-ci ;

Considérant que ce projet est un projet intéressant pour le rayonnement économique et sportif de la ville de La Louvière ;

Considérant qu'une activité de ce type est difficilement conciliable avec un accès au tout public sur l'ensemble du Parc Boël ;

Considérant toutefois que l'acquisition du Parc Boël par les Ecuries d'Ecaussinnes ne permettrait pas un accès au public optimal, tel qu'envisagé initialement par la ville de La Louvière ;

Considérant la faune et la flore présents dans le parc, en cela compris ses arbres remarquables ;

Vu le CoDT précisant « qu'une zone de parc – les 25 hectares – est destinée aux espaces verts ordonnés dans un souci d'esthétique paysagère. N'y sont admis que les actes et travaux nécessaires à

leur création, leur entretien ou leur embellissement ainsi que les actes et travaux complémentaires fixés par le Gouvernement ».

Considérant que pour réaliser ses activités, il est probable que les Ecuries d'Ecaussinnes doivent modifier sensiblement la composition naturelle du site, notamment en abattant plusieurs arbres centenaires ;

Considérant qu'il serait préférable que ce projet soit réalisé sur un autre terrain à proximité du centre-ville de La Louvière ;

Considérant la mobilisation citoyenne relative au projet de rendre le Parc Boël accessible au public dont une pétition et un groupe Facebook atteignant près de 500 personnes ;

Considérant que cette mobilisation ne peut être ignorée ;

Le Conseil Communal de la Ville de La Louvière :

1/ Marque sa volonté de voir se concrétiser le projet d'un parc Boël accessible au public de manière permanente et gratuite tel que présenté dans le cadre du projet de rénovation urbaine

2/ Attire l'attention du Collège Communal sur la protection des éléments naturels de ce parc

3/ Demande au Collège Communal de proposer un autre terrain pour la réalisation du projet des Ecuries d'Ecaussinnes

4/ Demande à la SOGEPA d'être attentive à l'intérêt général dans la vente du Parc Boël afin de privilégier un accès au grand public à cet espace

5/ Demande au Gouvernement wallon d'inciter, au travers de la SOGEPA, à une vente par DUFERCO WALLONIE du parc et de son château à un organisme public permettant sa gestion pérenne et les potentielles mises en concession partielles ou totales de celui-ci, afin de préserver cet espace exceptionnel de toutes spéculations immobilières et mercantiles

6/ Demande au Collège Communal d'adresser cette motion à Mr le Ministre Wallon Willy Borsus, en charge notamment de l'aménagement du territoire et de l'économie et étant, à ce titre, ministre de tutelle de la SOGEPA ; ainsi qu'à Mme la Ministre Wallonne de l'Environnement Céline Tellier.